

Grille d'évaluation en vue d'une admission à la Maison Azur (cf critères) d'une situation de soins palliatifs spécialisés

1. Complexité de la situation selon les dimensions bio-psycho-sociales et spirituelles N.B. Un élément de complexité suffit à la prise en considération de la demande	oui	non
a) Symptôme(s) somatique(s) présent(s), malgré un traitement adapté		
b) Symptôme(s) ou vulnérabilité psychique		
c) Vulnérabilité d'ordre social		
d) Crise existentielle, spirituelle, questionnement complexe autour de la fin de vie		
2. Complexité des besoins en soins la notion de stabilité/instabilité est définie par les lettres b-c-d N.B. Tous les éléments doivent être présents pour la prise en considération de la demande	oui	non
a) Evolution de l'état de santé d'une situation de soins palliatifs dont le pronostic vital est engagé à court ou moyen terme ou pour un séjour de répit/consolidation		
b) Soins de base, techniques ou relationnels de longue durée > 90 min./j. ou surveillance nécessitant une présence infirmière 24h/24		
c) Prescriptions médicales revues chaque semaine mais pas quotidienne		
d) Absence de besoin en plateau technique hospitalier		
e) Tous les traitements peuvent être assurés à la Maison Azur		
f) Attitude thérapeutique palliative discutée avec le patient (ACP)		
g) Les soins et l'accompagnement nécessaires peuvent se faire dans le respect du concept de la MA, des autres patients et des collaborateurs (valeurs, culture, personnalité, autres pathologies). Le patient en est informé et accepte le concept.		

N.B. Les critères, réévalués régulièrement, doivent rester valables tout au long du séjour. Dans le cas contraire, la sortie doit être envisagée avec le patient et ses proches.

La Maison Azur
Soins palliatifs
Chemin de Pellier 4a
CH 1950 Sion